

FONDS DE GARANTIE DES ASSURANCES OBLIGATOIRES DE DOMMAGES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA126	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	557,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 26/05/2023 au 26/05/2023
- Du 26/10/2023 au 26/10/2023

OBJECTIFS

- Identifier le rôle, les conditions et les modes d'intervention des Fonds de Garantie.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur présente le champ d'intervention du Fonds de garantie, la procédure d'indemnisation dans le cadre de la convention de règlement des sinistres matériels. La jurisprudence sur la subsidiarité est analysée. Des exercices de situation d'accident.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Vérifier les conditions d'intervention du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO)
 - 1. Champ d'intervention
 - 2. Fonds de garantie et loi Badinter
 - 3. Organisation et fonctionnement
 - 4. Conditions de mise en jeu et rôle subsidiaire
- B. Mettre en oeuvre la procédure d'indemnisation du FGAO
 - 1. Modalités de saisine
 - 2. Actions de remboursement
 - C. Conventions FGAO / Assureurs
 - 1. Convention générale de règlement des litiges
 - 2. Convention de règlement des sinistres matériels

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles matériels

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA017 - AA125

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le

début de la formation.

- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

557,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 05/02/2026 à 22:07